CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Manger LOCAL

SEMINAIRE

de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire

Vers une amélioration de l'efficacité du mouvement

PARTICIPATIF

TAHITI
07 SEPTEMBRE 2018

STUDIO 87
event & production

Remerciements

Ce séminaire n'aurait pu être réalisé sans l'organisation, la contribution et la participation de nombreux organismes et institutions par leurs intervenants et représentants :

- *la CAPL (Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire) et sa présidente Madame Yvette TEAMURI qui est à l'initiative de l'organisation des séminaires ;*
- *la DAG (Direction de l'Agriculture) et son directeur Monsieur Philippe COURAUD pour leur présence et leur implication ;*
- *la DRMM (Direction de Ressources Marines et Minières) et son agent présent sur les îles concernés par la pêche lagonaire ;*
- *l'Huilerie de Tahiti, en la personne de son directeur Monsieur Henri LEDUC, pour sa présence sur les îles concernées par la production de coprah ;*
- *le ministère de l'Économie verte et du Domaine, en charge des mines et de la recherche, pour son soutien dans l'organisation des séminaires ;*
- *le STUDIO 87 qui a été sollicité pour organiser les conférences et s'est occupé de toute la partie logistique des séminaires.*

Des remerciements sont également adressés aux mairies et aux maires des îles concernées pour avoir permis l'organisation de ces évènements chez eux.

Aux coopératives et aux acteurs locaux (producteurs, distributeurs) qui se sont mobilisés en grand nombre et ont participé activement aux séminaires.

Enfin, à toutes les personnes présentes qui ont permis le bon déroulement de ce séminaire, qui, je l'espère, apportera des solutions et des pistes de réflexion pour répondre aux besoins des agriculteurs, améliorer les échanges entre les producteurs et les distributeurs et ainsi valoriser les produits locaux sur les marchés polynésiens face à leurs concurrents importés.

Manger LOCAL !

Présentation

Les séminaires de l'agriculture et de la pêche lagonaire 2018 sont des rencontres professionnelles initiées par la CAPL (Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire) afin d'améliorer le mouvement coopératif en Polynésie française.

Elles ont pour but :

- d'offrir un aperçu du domaine de l'agriculture et de la pêche lagonaire en Polynésie française ;
- d'identifier les faiblesses et les besoins de la production des agriculteurs et des pêcheurs ;
- d'identifier les faiblesses et les besoins en matière de distribution des produits agricoles et de pêches ;
- de démontrer aux professionnels l'intérêt de travailler ensemble ;
- et de recenser les solutions afin d'améliorer l'efficacité des mouvements participatifs et coopératifs.

La réunion de l'ensemble des coopératives, des professionnels et acteurs du marché (de la production à la distribution) a été indispensable dans le cadre de ce projet.

Des conférences et des ateliers participatifs ont été choisis comme outils de communication, d'échange et d'implication pour les participants. Ces activités ont eu pour objectif de présenter une stratégie globale en (1) réaffirmant les valeurs des coopératives, (2) expliquant la situation du marché polynésien, (3) sensibilisant les acteurs sur la commercialisation des produits et (4) établissant des perspectives de développement.

Cinq séminaires seront organisés dans les différents archipels : Marquises (Nuku Hiva, 06/06/2018), Îles Sous-le-Vent (Huahine, 27/06/2018), Australes (Rimatara, 24/07/2018), Tuamotu-Gambier (Rangiroa, 29/08/2018) et Îles Du Vent (Tahiti – Taravao, 05/09/2018). Les séminaires ont donc été adaptés aux productions propres à chaque archipel pour répondre au mieux aux besoins et aux questions des acteurs du marché local et régional.

Programme du séminaire

DÉBUT DU SÉMINAIRE

7H00 - 7H30	Ouverture des portes et accueil des invités
8H00 – 8H15	Présentation du programme et des objectifs du séminaire
8H15 - 8H35	Discours d'ouverture de Monsieur ALPHA Tearii, ministre de l'Agriculture
8H35 – 9H25	**La situation du marché agricole polynésien** *Marc FABRESSE (CAPL)*
9H25 – 9H40	**Un point sur la situation des aides agricoles** *Philippe COURAUD (DAG)*
9H40 – 9H50	**A 'āmui : l'intérêt de travailler ensemble** *Maire ARAI (DAG)*
9H50 – 10H05	**Présentation de la charte d'engagement « Manger LOCAL »** Marc FABRESSE (CAPL)
10H05 – 10H10	**Projection d'un des courts métrages *FAA HOTU***
10H10 – 10H30	**Les recherches de la cellule RIV** *Julie GRANDGIRARD et Boris LHIE (DAG)*
10H15 – 11H00	**La transformation des produits de la pêche lagonaire** *Alexandra GRAND (DRMM)*
11H00 – 11H50	**Explication du questionnaire** *Marc FABRESSE (CAPL)*
11H50 – 12H15	**QUESTIONS — RÉPONSES**

PAUSE DÉJEUNER

13H30 – 13H45	Retour en salle et présentation de la deuxième partie du programme du séminaire
13H45 – 16H00	**Atelier** **Problématiques liées à la production et la commercialisation** **RESTITUTION**
16H00 – 16H15	**Les mots de la fin**
16H015– 16H30	***Discours de fermeture de Monsieur ALPHA Tearii, ministre de l'Agriculture***

FIN DU SÉMINAIRE

La situation du marché agricole polynésien et des Îles Du Vent

FABRESSE Marc

Agent **CAPL**

Contexte

En 2016, les importations de produits liés à l'agriculture ont représenté 45,5 milliards de francs, contre seulement 3 milliards de francs pour les exportations. Du fait de l'importation en grande quantité de produits concurrents, les productions du fenua ne suffisent pas à couvrir les besoins de la population polynésienne, malgré un potentiel agricole qui ne semble pas pleinement exploité pour certaines îles.

Les Îles Du Vent, et en particulier l'île de Tahiti, produisent une grande partie des ressources maraîchères et fruitières locales, respectivement 65 % et 60 % des productions totales. En outre, Les Îles Du Vent produisent la quasi-totalité de la viande bovine (75 %) et porcine (97 %) de Polynésie française. Parmi les produits phares, l'ananas occupe une place importante avec 2766 tonnes produites (95 % de la production locale) et représente la première filière productrice des Îles Du Vent. La production maraîchère est quant à elle dominée par la tomate (800 t – 94 %), la carotte (533 t – 98 %), le concombre (512 t – 83 %), et dans une moindre mesure le chou vert (346 t – 61 %) et la salade (373 t – 83 %).

La production en quelques chiffres

Productions de coprah, noni, animales et vivrières de la Polynésie française, des Îles Du Vent et importées en 2016

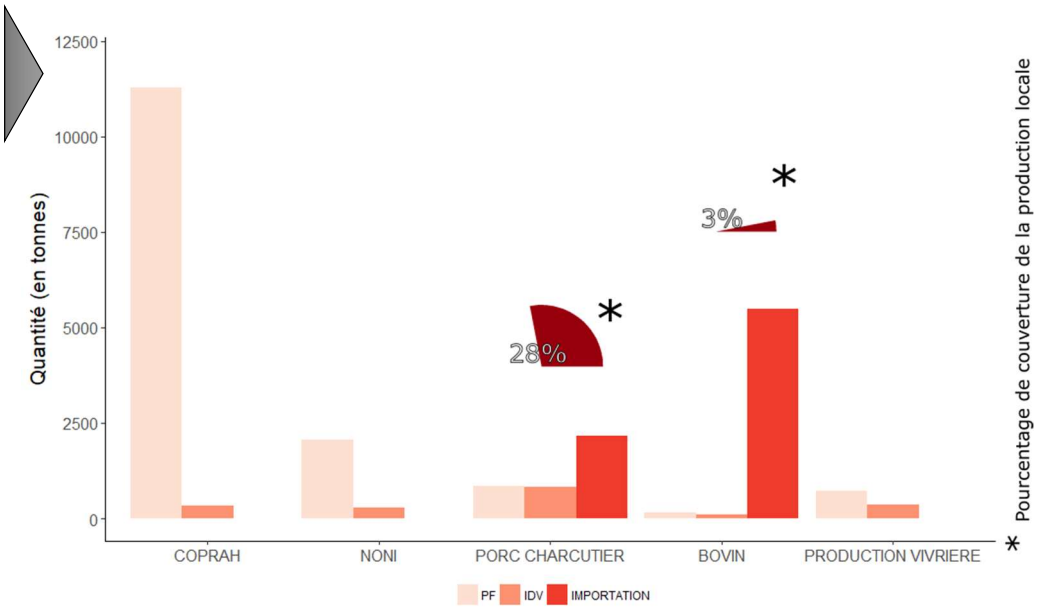

Production maraîchère de la Polynésie française, des Îles Du Vent et importée pour les principales ressources maraîchères produites aux Îles Sous-le-Vent en 2016

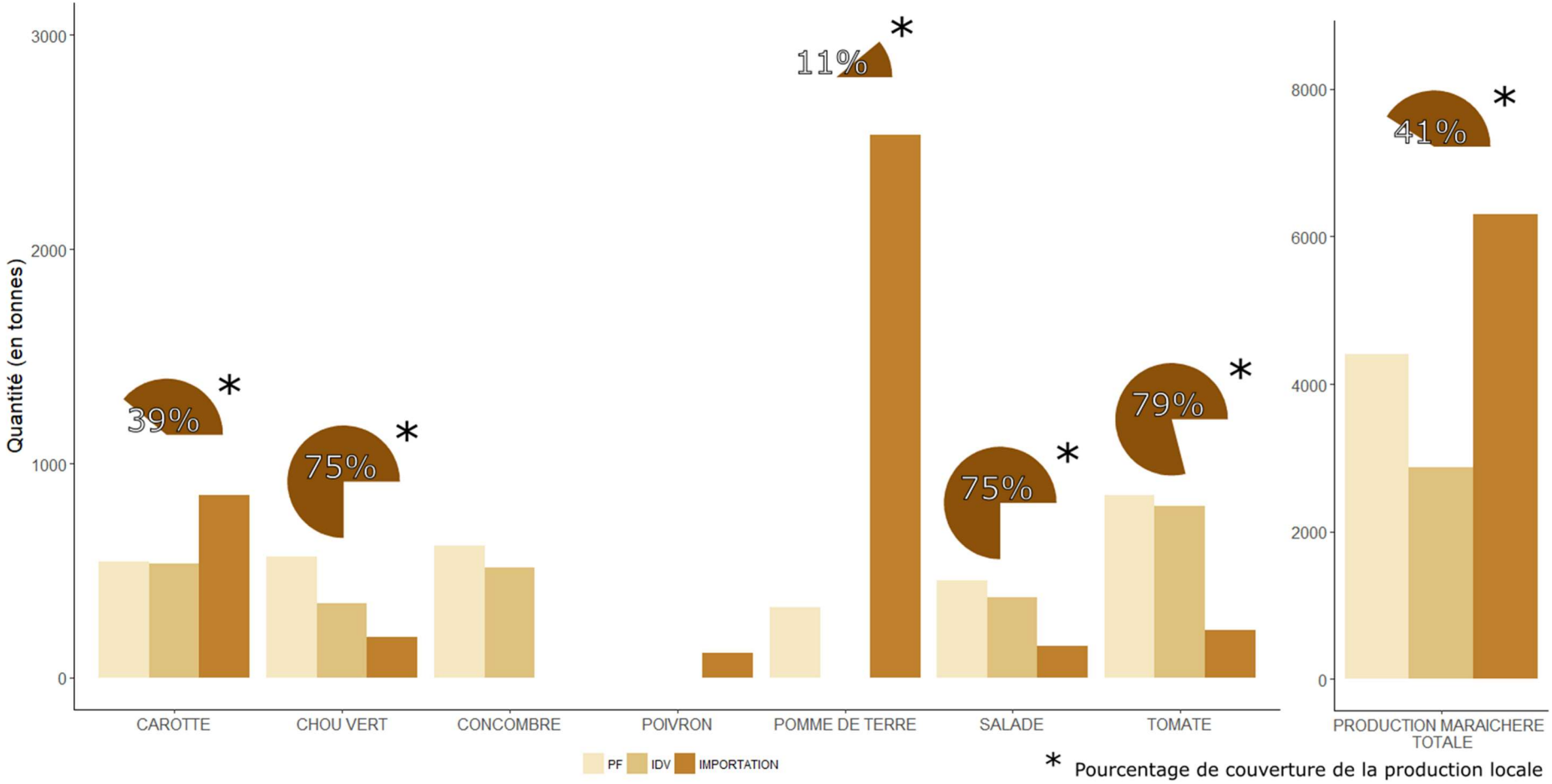

Production fruitière de la Polynésie française, des Îles Du Vent et importée pour les principales ressources fruitières produites aux Îles Sous-le-Vent en 2016

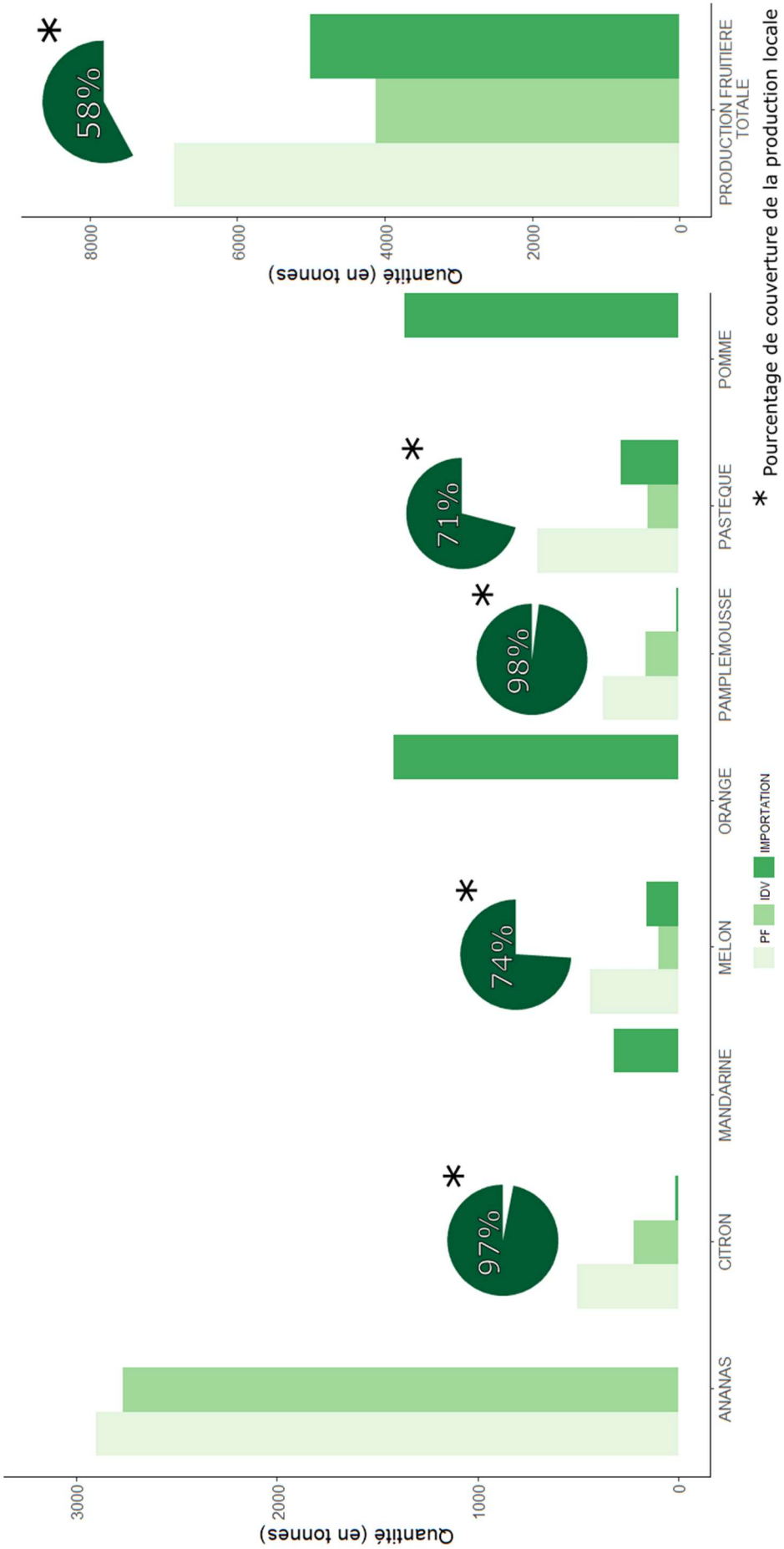

Exemple de la tomate et du chou

Moyennes des productions et importations et de la tomate en 2014

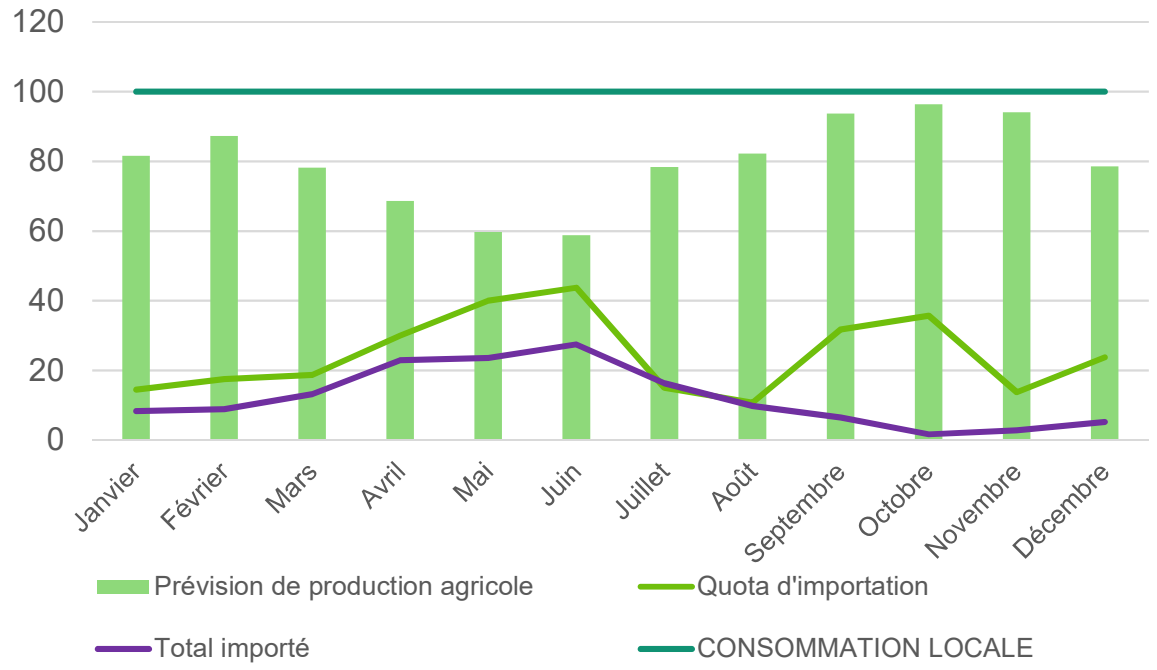

Moyennes des productions et importations et du chou en 2014

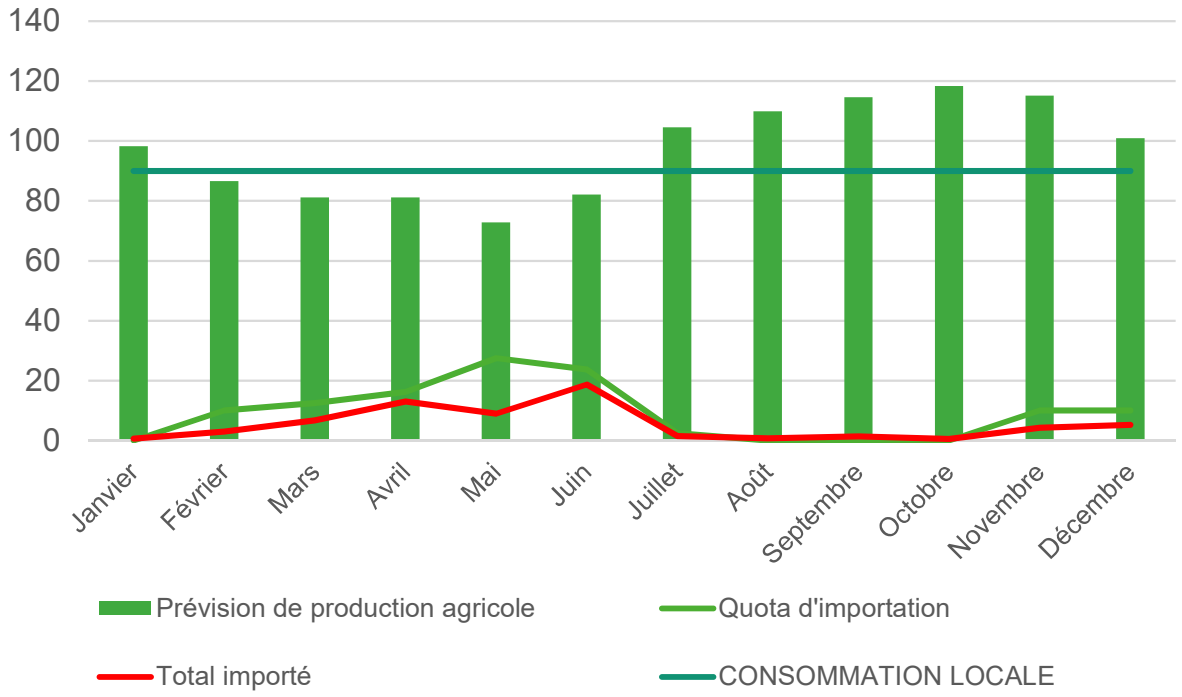

La conférence agricole

La conférence agricole est une commission mensuelle ayant pour objectif d'apprécier le potentiel de la production locale pour couvrir la demande de la consommation et définir, si nécessaire, des quotas d'importation pour plusieurs produits. Elle est réalisée sous la présidence du Ministère de l'Économie et du Ministère de l'Agriculture en partenariat avec les services administratifs concernés (chambre de l'agriculture, direction de l'agriculture, direction des affaires économiques…), les importateurs, les distributeurs et les producteurs locaux.

La CAPL a pour mission de réaliser des prévisions de productions agricoles ainsi qu'un constat de la production actuelle afin d'estimer des quotas d'importation pour combler les besoins du territoire. La mise sous quotas permet d'assurer le développement de la production locale et sa commercialisation.

La structure des prix

Le prix des produits agricoles est défini par la somme du prix de vente du producteur et de la marge de commercialisation qui dépend du produit. Le prix producteur est libre pour l'ensemble des produits à l'exception de la pomme de terre (128 XPF/kg), les œufs et la viande porcine dont le prix est spécifié par arrêtés. La marge de commercialisation est quant à elle règlementée :

- 35 % du prix producteur pour les produits PPN (Produits de Première Nécessité) ;
- 120 XPF/kg pour la tomate ;
- 35 % du prix producteur auquel s'ajoutent 5 % de TVA pour les fruits et légumes non PPN ;
- 30 à 45 % du prix producteur auxquels s'ajoutent 5 % de TVA pour la viande bovine ;
- et des marges spécifiées par arrêtés pour les œufs et la viande porcine.

Un point sur la situation des aides agricoles

COURAUD Philippe

Directeur de la **DAG**

« Bonjour à toutes et à tous, je suis Philippe COURAUD, Directeur de l'agriculture, qui est le service qui succède au SDR que vous connaissez mieux. La DAG a les mêmes missions que le SDR, mais sans la biosécurité. Je souhaiterais d'abord remercier toutes les personnes présentes aujourd'hui qui ont pris sur leur temps pour assister à ce séminaire. C'est une occasion unique pour nous de pouvoir rencontrer les agriculteurs, discuter avec eux, et une opportunité pour vous de nous faire part de vos problèmes et de vos questions sur l'agriculture. Les ateliers qui se dérouleront cet après-midi vous permettront de soulever tous les points importants des difficultés que vous rencontrez auxquels nous tenterons d'apporter des débuts de réponses. Tout à l'heure, des collaborateurs que vous connaissez peut-être, qui vont sur le terrain dans vos faapu, feront une présentation sur les maladies et les insectes ravageurs.

Pour ma part, je vais vous parler d'un sujet que beaucoup d'entre vous ont en tête : la situation des aides. Vous savez qu'un nouveau dispositif a été mis en place et nous avons reçu énormément de dossiers dont un certain nombre ont été instruits. Je vais donc vous présenter quelques chiffres en rapport avec la situation des aides. Le nouveau dispositif mis en place par notre ministre à la fin de l'année dernière est une évolution considérable dans le soutien que le pouvoir public apporte au monde agricole. Le souhait du gouvernement a été de mettre un dispositif d'aide beaucoup plus incitatif qui pour certaines filières prioritaires peut aller jusqu'à 80 % d'aides avec des montants maximums bien plus importants que les années précédentes et que d'autres secteurs de l'économie. Ainsi, des aides plafonnées à 3 voire 4 millions de francs peuvent maintenant monter jusqu'à 30 millions de francs et bien au-delà pour certains types d'aides. Toutefois, ceci est le premier bilan d'aides du nouveau dispositif et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

Entre décembre 2017 et août 2018, 198 aides ont été attribuées dans toute la Polynésie française pour un montant total de 240 millions de francs. Certains dossiers ont dépassé les 20 millions de francs d'aides ce qui est quelque chose de tout à fait nouveau permis par les modifications du dispositif. C'est intéressant pour le monde agricole, mais nous manquons encore de recul pour vous dire si tous les dossiers vont être acceptés à hauteur des montants maximums, car le gouvernement regarde de très près ceux qui vont bénéficier d'aides significatives. À ce jour, nous instruisons les dossiers et les défendons au mieux et le conseil des ministres étudie chaque dossier. »

Les chiffres du nouveau dispositif d'aides au secteur agricole entre décembre 2017 et août 2018 pour les cinq archipels de Polynésie française

198 dossiers attribués

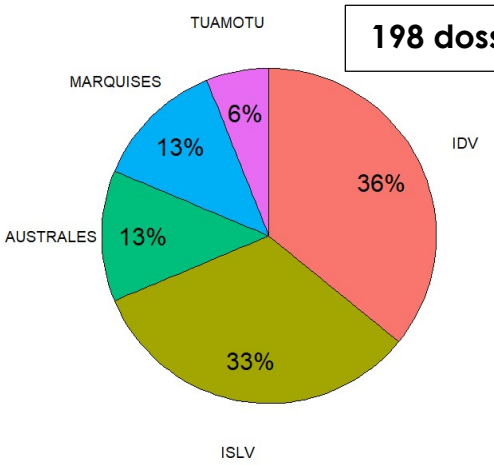

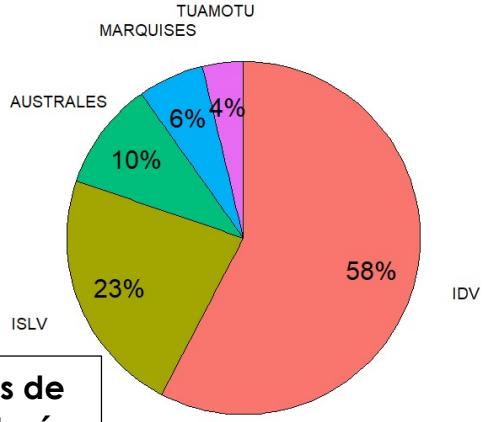

240 millions de francs attribués

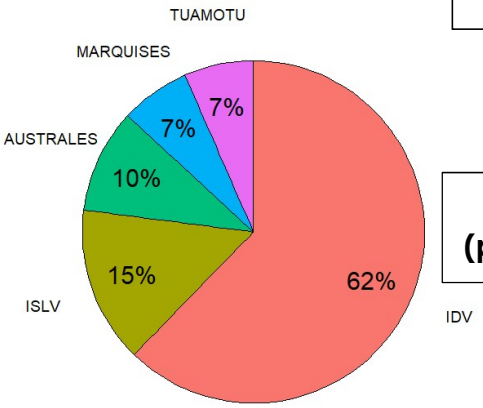

61 dossiers engagés (pour 540 millions de francs)

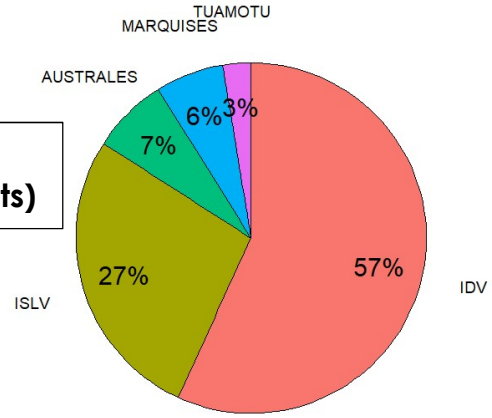

810 millions de francs (pour 102 dossiers instruits)

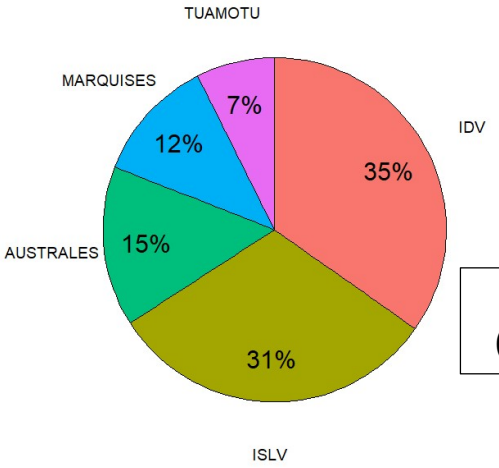

472 dossiers à instruire (pour 1,2 milliard de francs)

« Comme je le disais, près de 200 dossiers ont été attribués en huit mois pour un montant de 240 millions de francs, ce qui n'a jamais été vu les années précédentes. En effet, le montant des aides a rarement dépassé les 100 millions de Francs en une année et le nombre de dossiers traités était d'environ 100. On constate qu'il y a eu un attrait fort du monde agricole pour ce dispositif qui a été bien diffusé. Malheureusement, la DAG possède une petite équipe, le personnel affecté aux aides a été multiplié par trois et nous espérons avoir sept agents à la fin de l'année, mais c'est encore insuffisant compte tenu du nombre de dossiers reçus. Il va forcément y avoir des décisions qui vont être prises dans les mois qui viennent pour rejeter un certain nombre de dossiers, car nous ne pourrons pas tous les instruire.

En plus des dossiers d'aides déjà attribués, il y a 61 dossiers engagés comptablement pour 540 millions de francs. On se rend compte de la volonté du gouvernement d'aider le secteur agricole.

En ce qui concerne les dossiers déjà instruits, c'est-à-dire qu'ils ont été étudiés et que la plupart sont déjà passés en commission, il y en a 102 pour un montant d'aides de 810 millions de francs. Vous voyez à chaque fois la part importante des Îles Du Vent.

Enfin, les dossiers restants à instruire, qui ont uniquement été rentrés dans les bases de données, il y en a 472 pour un montant de 1,2 milliard de francs.

Il y a donc encore de nombreuses aides qui n'ont pas été attribuées et autant d'agriculteurs mécontents. Il y a en effet un sentiment d'insatisfaction dans le monde agricole par rapport à ces aides, car les agriculteurs en attente aimeraient avoir plus d'informations sur leurs dossiers et savoir s'ils vont bénéficier des aides. Cette situation nous préoccupe particulièrement et nous prévoyons d'envoyer des courriers d'information à ce sujet. Mais il faut être conscient qu'il y a entre 400 et 500 dossiers qui ne pourront pas être traités cette année, mais vous serez prioritaires si votre projet tient toujours la route l'année prochaine et que vous déposez de nouveau un dossier au début de l'année (janvier, février).

Je tenais à faire cette mise au point sur le sujet des aides, car c'est important pour vous et le dispositif est nouveau. Il faut également observer les efforts faits par les pouvoirs publics pour soutenir l'agriculture, l'objectif étant de stimuler la production dans certains secteurs coûteux comme l'élevage porcin, le secteur forestier (il y a maintenant 8 scieries dans les îles) ou encore des filières nouvelles qui requièrent des prises de risques. »

A ‘āmui : l’intérêt de travailler ensemble

La coopération est le fait d’agir et de travailler **conjointement**. Ainsi une société coopérative agricole est un regroupement d’agriculteurs volontaires prêts à travailler ensemble avec des objectifs communs.

Sur le plan législatif, les sociétés coopératives agricoles sont des **sociétés de droit privé** et sont régies par une loi du pays.

ARAI Maire

Agent **DAG**

Les objectifs

Les coopératives ont pour but d’aider les agriculteurs en leur proposant des objectifs communs comme :

- approvisionner leurs exploitations en produits, équipements, instruments… ;
- améliorer les conditions de production avec l’apport de matériel, de machines agricoles, mais également de formations à des techniques spécifiques ;
- et faciliter l’écoulement des produits via des réseaux de commercialisation.

Qui peut adhérer ?

- Tous les agriculteurs désireux de travailler en coopération avec d’autres agriculteurs ;
- toutes associations ou tous groupements d’agriculteurs ayant les mêmes aspirations que la société coopérative agricole ;
- des sociétaires non coopérateurs.

Les principes coopératifs

- Adhésion volontaire et ouverte à tous (principe de la porte ouverte) ;
- pouvoir démocratique exercé par les membres (une personne = une voix) ;
- participation économique des membres (parts sociales) ;
- autonomie et indépendance ;
- formation, information et éducation ;
- coopération entre les coopératives ;
- engagement envers la communauté.

Notions fondamentales

Certaines règles sont fondamentales pour pouvoir constituer une société coopérative agricole :

- être agriculteur ;
- avoir un statut conforme à la règlementation ;
- une entreprise = une société coopérative agricole ;
- avoir un règlement intérieur (conseillé).

Une coopérative nécessite l'engagement de chacun, agriculteur ET coopérative, et se doit d'acheter et livrer la totalité ou au moins une partie de la production.

Démarches pour constituer une coopérative

Une fiche de procédure décline l'ordre dans lequel les démarches doivent être accomplies :

1. Administration

- Assemblée générale avec des attributions (AG) ;
- Conseil d'administration avec des obligations (CA) ;
- Directeur qui peut être nommé, mais ne doit pas faire partie du CA

2. Commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est une personne extérieure qui contrôle les comptes pour les grandes coopératives.

3. Service de contrôle

La DAG est le service chargé de contrôler toutes ces sociétés.

Avantages des coopératives

- **Mutualisation** des moyens ;
- achats groupés à des **prix intéressants** ;
- accès aux **gros réseaux de commercialisation** ;
- **aides** à la filière agricole ;
- **partage** des informations ;
- accès aux **formations** spécifiques ;
- **prise en charge** du fret maritime en totalité des îles vers Tahiti.

La charte d'engagement
POUR LA VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

FABRESSE Marc

Agent **CAPL**

La charte d'engagement est une démarche engagée par la CAPL et le Syndicat des petits distributeurs pour répondre à la demande du pays qui souhaite améliorer la représentativité des produits locaux dans les magasins et renforcer les liens entre les acteurs du secteur. Il ne s'agit en aucun cas d'un contrat soumis à des engagements, mais d'une initiative volontaire de la part des signataires.

Cette charte a été mise en place pour faire face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs locaux et leurs produits :

- **concurrence** des produits importés ;
- **fausse image** de la production locale ;
- difficulté de **commercialisation**, d'approvisionnement, de régularité dans les magasins ;
- **relations commerciales** entre les producteurs et les distributeurs (des conflits plus que du partenariat).

La charte contient des listes d'actions et d'engagements autour de trois axes : l'approvisionnement local, la promotion et la valorisation des produits locaux et le partenariat commercial. Les objectifs étant de :

- **valoriser** les produits locaux et développer leur consommation
- **être solidaire** dans les aléas de production ;
- définir à chaque saison un prix **équitable** et un approvisionnement correct ;
- **coordonner** l'offre et la demande ;
- garantir aux consommateurs une **transparence des produits** ;
- utiliser le label/logo **« Manger LOCAL »** ;
- raisonner toujours **à long terme** et de manière **globale**.

Cellule RIV : la recherche au service des agriculteurs

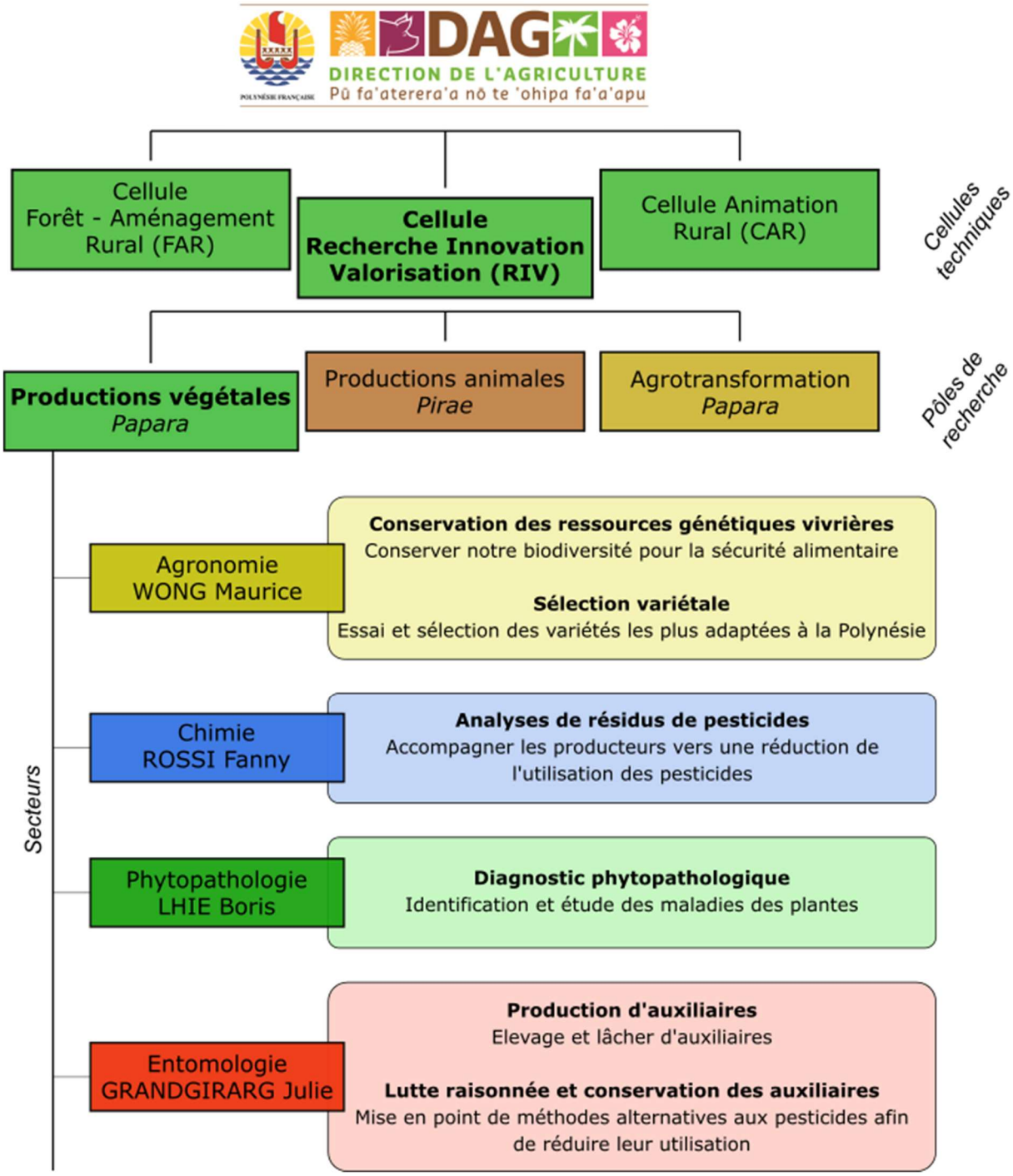

LHIE Boris

Agent **DAG (RIV)**

Phytopathologie : étude sur le BBTV

« Je vais vous présenter le travail réalisé en phytopathologie au sein de la cellule RIV. Tout d'abord, la phytopathologie est une discipline complexe qui étudie les maladies des plantes. En effet, il existe un grand nombre d'organismes responsables des maladies chez les plantes. Elles peuvent être transmises de manière mécanique, c'est-à-dire avec les outils (sécateurs…), ou par le biais de vecteurs tels que les insectes, c'est le cas notamment du Banana Bunchy Top Virus (BBTV) qui est transmis par un puceron. Ces maladies peuvent causer de graves dommages aux cultures, c'est pourquoi il est important de lutter contre et il existe plusieurs moyens de lutte :

- *l'utilisation de variétés résistantes. Au cours des dernières années, des variétés de tomates ont été testées pour le virus du TYLCV (virus des feuilles jaunes en cuillère) ;*
- *la prophylaxie qui consiste à nettoyer les abords des parcelles pour limiter la présence de débris de culture pouvant amener certaines maladies ;*
- *la lutte chimique à l'aide de pesticides ;*
- *et la lutte biologique dont Julie vous parlera.*

Venons-en maintenant au BBTV qui est une maladie très grave pour les bananiers et présente dans une large zone, notamment l'Asie et le Pacifique qui possèdent deux souches différentes. Il faut savoir que le virus était absent en Polynésie française jusqu'en 2015, c'est pourquoi la cellule RIV a eu pour mission de préserver la diversité génétique des bananiers du Pacifique. Nous possédons donc une parcelle composée de bananiers issus de l'ensemble du Pacifique. Cette mission nous a donc été confiée, car le BBTV était absent sur le fenua. Mais son arrivée en 2015 a compromis la sécurité de ce projet. Heureusement, la souche du virus est légèrement différente et touche plutôt le 'opuhi.

Le BBTV a pour la première fois été observé à Fidji en 1889 et reste à ce jour le virus le plus dommageable pour les bananiers et les fei, car il provoque la mort de la plante sans possibilité de récupération des pieds et nécessite ensuite de bruler les résidus végétaux pour éviter la transmission des pucerons à des plants saints. Une des stratégies de lutte consiste d'ailleurs à limiter la prolifération des pucerons. Le BBTV est très présent dans le Pacifique : Hawaï, Fidji, Australie, Nouvelle-Calédonie, et maintenant en Polynésie.

Les objectifs de cette lutte contre le BBTV vont être :

- *d'informer le public sur cette maladie à l'aide de vulgarisation scientifique pour expliquer comment le virus se transmet et quelle plante faut-il arracher ou éviter de planter (fiches techniques) ;*
- *de réaliser une cartographie du virus. Nous avons prélevé des échantillons sur Tahiti, Raiatea et Moorea afin de déterminer la présence ou non du virus ;*
- *et d'identifier les plantes hôtes. Un travail de recherche documentaire a été fait pour déterminer les plantes susceptibles de contracter la maladie, principalement de la famille des zingibéracées ('opuhi, gingembre…).*

Les résultats des expériences ont confirmé la présence du BBTV à Tahiti, Raiatea et Moorea. Cependant, comme je vous l'ai dit, la souche du virus présente ici attaque essentiellement les 'opuhi et plus rarement les autres zingibéracés, les Aracées (taro, tarua, ape) et les oiseaux de paradis. C'est la première fois que le BBTV est observé sur ces espèces ce qui est très intéressant sur le plan scientifique. Nous travaillons actuellement avec des chercheurs de l'université de Brisbane qui sont les experts internationaux sur la souche BBTV-Pacifique. Ils sont venus pour nous accompagner dans nos recherches et nos analyses pour vérifier que le travail en laboratoire se faisait selon le protocole qu'ils ont mis en place, ce qui nous a permis de beaucoup progresser dans notre travail. Il reste cependant un gros travail de génétique à faire sur la souche de virus présente à Tahiti et nous avons prévu de travailler maintenant sur la transmission du virus sur le 'opuhi et le bananier via les pucerons.

*Il existe deux pucerons qui transmettent la maladie : le puceron du 'opuhi (*Pentalonia caladii*) et le puceron de bananiers (*Pentalonia nigronervosa*). Nous avons également prélevé des pucerons du taro (*Aphis gossypii*), car la maladie a été observée sur quelques échantillons de taro, mais il semble que ce sont des cas isolés. Beaucoup plus grave et inquiétant, un fei a été retrouvé positif dans la collection de bananiers que nous possédons… Jusqu'à maintenant, le 'opuhi était la seule victime du virus, ce qui était déjà désastreux pour l'horticulture dont la production a diminué de 50 % voire 75 %, mais les conséquences d'une nouvelle mutation et d'une transmission aux bananiers seraient catastrophiques pour les producteurs fruitiers. Nous n'avons pour l'instant aucun moyen de lutte contre le virus, le seul moyen est de lutter contre les pucerons, ce qui implique la lutte chimique ou biologique.*

Comme je vous l'ai dit, nous allons prochainement travailler sur la transmission du BBTV de Polynésie entre le 'opuhi et le bananier, en espérant que les résultats soient négatifs. Vous serez informés de l'avancée des travaux. »

Entomologie : la lutte biologique

« Pour ma part, je vais vous parler d'entomologie qui est la science des insectes. Notre activité principale au laboratoire est la production de microguêpes pour lutter contre deux ravageurs principaux pour l'instant à savoir la mouche des fruits (micro-guêpe Fopius arisanus*) et* Brontispa longissima (micro-guêpe *Tetrastichus brontispae*) *qui attaque les cocotiers en se nourrissant de la flèche. L'idée de ces programmes de lutte a été d'introduire le prédateur de ces ravageurs qui n'était pas présent naturellement et qu'il puisse se multiplier tout seul.*

GRANDGIRARD Julie

Agent **DAG (RIV)**

À Tahiti, les microguêpes ont été introduites il y a des dizaines d'années et elles sont toujours présentes. Actuellement, nous introduisons les microguêpes dans les îles où la présence de mouche des fruits ou de brontispa est signalée. Ainsi, en 2017, il y a eu 45 000 de F. arisanus *lâchés dans 12 îles et 1,5 million de* T. brontispae *lâchés dans 17 îles. Nous travaillons en ce moment sur l'introduction d'une nouvelle microguêpe (*Eretmocerus*) pour lutter contre l'aleurode du tabac (mouche blanche), mais l'introduction d'espèce est une tâche difficile. Nous avons commencé par faire des élevages d'aleurodes, car pour élever les prédateurs il est indispensable d'élever les nuisibles ce qui nécessite beaucoup de matériel.*

En parallèle de ces travaux, nous travaillons sur la lutte raisonnée et la conservation des auxiliaires. Nous tentons de mettre au point des méthodes de détection précoce des ravageurs chez les agriculteurs à l'aide pièges collants par exemple. Ces techniques ont pour l'instant été utilisées principalement avec des serristes qui ont un certain niveau technique pour rôder la méthode, mais nous espérons pour les élargir aux champs avec d'autres agriculteurs. Nous avons également fait des essais de plantes refuges pour les auxiliaires l'année dernière.

Notre activité consiste aussi à identifier et suivre les nouvelles invasions, car malheureusement il y a régulièrement de nouveaux insectes qui arrivent en Polynésie via l'importation de plantes qui ne sont pas passées au contrôle phytosanitaire. Par exemple, il y a environ un an, trois nouvelles espèces de cochenilles ont été découvertes dont la cochenille du papayer sur laquelle nous avons fait une fiche technique. Heureusement, beaucoup d'espèces de coccinelles étaient présentes et on ne trouve quasiment plus de cette espèce de cochenille à ce jour.

Par ailleurs, nous faisons des diagnostics des cultures et nous sommes disponibles pour passer dans vos champs. N'hésitez surtout pas à nous contacter si vous en avez besoin. »

COURAUD Philippe

« Je souhaiterais relever le fait que tout ce travail qui est fait dans les laboratoires du centre de recherche est destiné au monde agricole. C'est pour vous, pour vous aider à lutter contre les maladies et les insectes ravageurs. Le travail scientifique qui est fait là-bas est un travail de qualité. Je suis fier pour la DAG et pour la Polynésie que nous soyons le centre de référence pour tous les bananiers du Pacifiques. Encore une fois, j'insiste pour dire que nous sommes à votre disposition et qu'il ne faut pas hésiter à nous contacter. »

La transformation des produits de la pêche lagonaire

GRAND Alexandra

Agent **DRMM**

« Je m'appelle Alexandra GRAND et je représente aujourd'hui la DRMM pour le développement de la filière pêche lagonaire. Pour rappel, la DRMM regroupe ce qui s'appelait autrefois le Service de la Pêche, le Service de la Perliculture ainsi que toutes les activités aquacoles. Ma présence ici s'explique par le fait que la CAPL regroupe les pêcheurs lagonaires professionnels. »

Contexte

« Les problématiques de la pêche lagonaire sont bien différentes de celles de l'agriculture, mais il y a de nombreux pluriactifs qui exercent les deux activités. La principale différence vient du fait que les produits de la pêche ne sont pas des ressources qui appartiennent à l'exploitant dès le départ. En effet, les ressources marines font partie des biens communs qui appartiennent à tout le monde, ou à personne selon le point de vue, et deviennent une propriété personnelle lorsqu'elles ont été pêchées. Je vais vous parler aujourd'hui de la transformation qui est un aspect intéressant dans le développement de la filière de la pêche lagonaire. »

La transformation des produits issus de la pêche lagonaire

Qu'est-ce que c'est ?

« Le processus de transformation permet de transformer un produit brut (sorti de l'eau) en un produit du secteur tertiaire. Cette transformation peut concerner n'importe quelle ressource issue de la pêche lagonaire (poisson, pieuvre, bénitier…) et il existe plusieurs types de transformations (fumage, séchage, cuisson, stérilisation…) qui permettent de valoriser ces produits. »

Pourquoi transformer ?

« Tout d'abord, la transformation permet d'apporter une valeur ajoutée au produit et donc de le vendre plus cher que le produit brut. Ensuite, le volume et le poids du produit fini sont généralement plus faibles que le produit brut ce qui peut réduire les frais de transport. La transformation peut donc être particulièrement intéressante dans les îles. Enfin, la transformation permet d'absorber la saisonnalité des pêches. En effet, certaines pêches sont restreintes à une saison, comme pour les becs-de-cane de Rangiroa, et il n'y en a théoriquement pas hors de la saison de pêche. Cependant, la transformation, et en particulier le salage et le séchage, permet d'augmenter la durée de conservation des produits et donc garantirait un approvisionnement tout au long de l'année si la production est suffisante pour répondre à la demande. Il n'existe pas encore de données chiffrées sur ce marché, mais nous savons que la demande est forte. »

Qui est transformateur ?

« Un transformateur est en fait un créateur d'entreprise (un entrepreneur) qui n'est pas forcément pêcheur. Il peut être pêcheur et choisir de transformer sa production ou bien travailler en partenariat avec un ou plusieurs pêcheurs ce qui permet de centraliser les produits. Il existe énormément de modèles qui permettraient de lancer la transformation des produits lagonaires.

Le transformateur est soumis à des obligations, notamment en matière de normes et de procédures d'hygiène. Les locaux qui servent à la transformation du poisson doivent répondre à ces normes sous peine de sanctions. Et enfin, le transformateur est soumis à des obligations déclaratives, en d'autres termes des impôts.

Difficultés et défis à relever

« Dans un premier temps, un transformateur doit maîtriser la technique de transformation. Pour cela, il doit faire des essais pour tester la viabilité du produit et son potentiel succès auprès des consommateurs. Il doit également respecter les normes sur l'hygiène, les locaux et le matériel.

La transformation nécessite de la matière première qui n'est pas toujours disponible toute l'année du fait de la saisonnalité de certaines pêches. Pour éviter de se retrouver au chômage technique, il peut diversifier sa production pour être fourni toute l'année.

Pour finir, les transformateurs, au même titre que les pêcheurs, doivent prendre conscience que les ressources lagonaires sont limitées. Les organismes des lagons migrent peu voire pas du tout, même entre les îles, et l'exploitation d'un lagon va donc dépendre de la capacité de régénération de celui-ci. L'objectif est ***d'exploiter durablement*** *les ressources.*

Gérer le prélèvement des ressources lagonaires

« Une exploitation non gérée des ressources peut aboutir à un risque de surexploitation. Dans un premier temps, les conséquences de la surpêche ne vont pas être observées, mais certains pêcheurs se rendent déjà compte que leurs prises sont plus petites et que leur capture devient de plus en plus difficile. Malgré tout, les professionnels ont besoin de vendre alors ils continuent de pêcher jusqu'au jour où il n'y a plus assez de ressources ni pour la pêche ni pour renouveler le stock. À l'heure actuelle, notamment entre Tahiti et Moorea, il y a des déserts de poissons dans certaines zones, et cette diminution des ressources peut engendrer l'effondrement des activités de pêche. Les enjeux de la gestion des ressources marines sont considérables étant donné la place du lagon dans l'alimentation des Polynésiens. Plusieurs outils ont donc été mis à disposition dans cette optique :

- *des règles sur les techniques de pêche : interdiction de certaines pratiques telle que les filets dans des zones délimitées ;*
- *des règles sur les espèces : interdiction de prélever certaines espèces menacées ou très réduites, interdiction de la pêche pendant une période définie dans le temps notamment pendant les périodes de ponte, mise en place de tailles règlementées ;*
- *la définition de ZPR (Zones de Pêche Règlementées) dont l'objectif est d'adapter les règles (périodes de pêche, tailles des prises, quotas) à chacune des communautés sur une zone précise. Cette démarche a été adoptée par beaucoup de communes tout autour de Tahiti à la demande des pêcheurs. La*

mise en place d'un réseau de ZPR permet d'alimenter en poissons les zones adjacentes et ainsi permettre d'avoir un lagon saint et riche pour les pêcheurs et tous les autres usagers du lagon. »

Règlementation générale sur les techniques de pêche

« Des règles communes ont été établies pour l'ensemble du territoire polynésien, car certaines pratiques sont extrêmement destructrices :

- *filet de maille minimale de 40 mm (dérogation pour les ina'a, les ature et les ouma) et de longueur maximale de 50 m ;*
- *interdiction des filets hors du lagon ;*
- *interdiction de pêche en plongée bouteille ;*
- *interdiction des explosifs, des produits pour endormir, du matériel pour détruire les habitats ;*
- *règlementations spécifiques sur certaines espèces (langoustes, varo, tianee, nato, chevrettes, pahua, trocas, burgaux) avec des périodes de pêche et des tailles règlementées.*

L'intérêt de travailler en coopération

« Quand on parle de transformation, les coopératives peuvent être très avantageuses, car elles permettent de mutualiser des équipements et des locaux. Par exemple, sur une commune, il y a une certaine production de poissons et parmi les pêcheurs, un seul souhaite faire de la transformation, mais il n'a pas assez de poissons et de fonds pour mettre en place des locaux, être aux normes d'hygiène et la saisonnalité des pêches l'empêcherait de travailler toute l'année. L'avantage d'être en coopérative est la mise à disposition des locaux pour l'ensemble des membres, ainsi chacun peut demander les locaux pour une certaine période, ou un pêcheur fait de la transformation avec les poissons de tout le monde. Il existe beaucoup de manières de s'organiser et les coûts sont réduits.

La coopération permet également de centraliser les produits de la pêche, de les regrouper. La transformation quant à elle peut améliorer les filières de commercialisation et absorber les différences de prix entre les saisons.

Enfin, le regroupement des professionnels favorise la concertation entre les professionnels. Si, à l'heure actuelle, il y a autant de difficultés pour gérer la pêche, c'est aussi à cause de la mauvaise entente entre les pêcheurs. Le fait de travailler ensemble vous permettra de donner votre avis, de partager vos ressentis et de proposer des solutions. »

Les dispositifs d'aides financières du Pays

« À l'heure actuelle, il existe plusieurs types d'aides pour les pêcheurs lagonaires :

- *le DAPL qui est une aide à l'acquisition d'une embarcation pour la pêche lagonaire (DRMM) ;*
- *la DAI qui est une aide pour l'acquisition d'équipements de transformation (four, chambre froide…) des produits de la pêche (DRMM) ;*
- *et l'ICRA qui offre une prime de démarrage de 90 000 francs par mois pendant 2 ans pour les nouvelles entreprises de transformation et valorisation des produits du secteur primaire (SEFI). »*

Les problèmes rencontrés par les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs

Secteur		Problématiques	Besoins
Agriculture maraîchère	Environnement	• Le climat peut avoir de graves conséquences sur les productions (cyclones, sécheresses, inondations…)	
	Phytosanitaire	• Les cultures sont perturbées par la présence d'insectes ravageurs et de maladies	✓ Formation à la détection et la lutte contre les maladies et les insectes ✓ Accessibilité des travaux de la recherche agronomique à ce sujet (sélection variétale, lutte biologique…)
	Matière première	• Le prix des semences a fortement augmenté • Les semences ne sont pas accessibles directement par les agriculteurs (intermédiaires) • Les semences sont importées de l'extérieur	✓ Stabiliser le prix des semences ✓ Permettre aux agriculteurs d'acheter des semences directement au producteur ✓ Proposer des semences locales
	Terres et parcelles	• Il n'y a pas assez de surface agricole pour les agriculteurs • Un agriculteur a besoin d'au moins 4 ha pour vivre • Les terres sont mal réparties entre les agriculteurs	✓ Ne pas favoriser les gros exploitants pour l'acquisition de nouvelles terres ✓ Examiner le cadastre pour trouver des terres disponibles ✓ Récupérer des terres inexploitées pour les attribuer à des exploitants sérieux
	Suivi technique	• Manque de suivi des agriculteurs et en particulier des jeunes (seulement 2 fois par an) • Manque de communication entre les services publics et les agriculteurs qui doivent faire leur recherche	✓ Besoin de conseils sur la sélection variétale pour aider à la progression ✓ Suivi plus régulier, surtout pour les jeunes ✓ Plus de communication sur les avancées techniques produites par la recherche

Secteur		Problématiques	Besoins
Agriculture maraîchère	Matériel	• Le matériel est coûteux ce qui décourage les jeunes pour se lancer	✓ Aides financières pour débuter (emprunt à taux 0 par exemple) ✓ Permettre aux agriculteurs d'utiliser les gros engins agricoles de la CAPL (pas de réponse depuis 3 ans)
	Vente	• Les jeunes agriculteurs ont des difficultés pour trouver des points de vente • Manque de revendeurs bio	✓ Aider les jeunes agriculteurs à écouler leur production ✓ Valoriser la vente en bord de route pour les petits exploitants (circuit formel)
	Concurrence	• Concurrence forte des produits importés • Concurrence des producteurs de grandes surfaces (Carrefour) • Certains distributeurs ne respectent pas les quotas d'importation	✓ Favoriser la production locale (mise en avant dans les rayons, sensibilisation des consommateurs…) ✓ Règlementation équivalente et équitable entre les petits exploitants et les grandes surfaces (vente à la pièce ou au poids…)
	Distributeurs	• Certains distributeurs ne respectent pas les marges et ont parfois recours à des marges arrières • Les distributeurs profitent du manque de connaissance des agriculteurs sur la valeur des produits	✓ Accompagnement des agriculteurs dans la négociation des prix ✓ Transparence des prix en magasin ✓ Contrôles plus stricts des distributeurs
	Autres	• Les producteurs sont divisés à cause des prix et de la concurrence	✓ Les agriculteurs demandent d'être payés à l'achat ✓ Kai Hotu Rau devrait coordonner l'importation et non les affaires économiques

Secteur		Problématiques	Besoins
Agriculture fruitière et vivrière, horticulture et élevage	Sanitaire (phyto et zoo)	• Les agrumes sont touchés par des maladies (virus ou champignons) • Présence de *Phytophtora* (champignon du sol) • Le BBTV pourrait poser problème à l'avenir • Prévalence des fourmis de feu • Présence de tiques sur les animaux	✓ Assistance technique et formation pour détecter et lutter contre les maladies et champignons ✓ Lutter contre le BBTV avant qu'il ne touche les bananiers (lutte contre le puceron en préventif) ✓ Lutte contre les fourmis de feu ✓ Besoin de plus de fiches techniques et d'informations pour lutter contre les maladies et les ravageurs (CAPL, cellule RIV) ✓ Formation sur le bio pour traiter les problèmes sanitaires
	Matière première	• L'acquisition de semences pour l'élevage est difficile • Les techniques de germination ne sont pas toujours faciles et maîtrisées • La qualité des plants de la DAG est aléatoire • Les plants *in vivo* ne sont pas toujours disponibles (favoritisme)	✓ Assouplir la règlementation pour les semences d'élevage ✓ Mettre en place une pépinière de plateaux germés ✓ Équité dans l'achat des plants
	Terres et parcelles	Il n'y a pas assez de terres disponibles pour les éleveurs et les agriculteurs	✓ Examiner le cadastre pour trouver des terres disponibles Récupérer des terres inexploitées pour les attribuer à des exploitants sérieux

Secteur		Problématiques	Besoins
Agriculture fruitière et vivrière, horticulture et élevage	Transport	• Le prix du carburant est élevé et sa consommation est très importante dans l'agriculture et l'élevage	✓ Aides pour le carburant
	Stockage	• Les magasins n'ont pas de structures adaptées pour stocker les gros animaux (bœufs…) ce qui engendre des pertes pour les éleveurs (les veaux coûtent moins cher)	✓ Demande aux magasins pour s'équiper de structures adaptées pour le stockage d'animaux volumineux
	Sensibilisation	• Les éleveurs porcins sont mal vus par la population (pollution, odeurs…)	Mieux informer la population sur la mise en place des élevages (lieu, superficie, dérangements potentiels, étude d'impacts…)
	Vente	• Les professionnels ne sont pas d'accord sur les prix de vente	

Secteur		Problématiques	Besoins
Administration	Terres et parcelles	• Il n'y a pas assez de terres disponibles pour les éleveurs et les agriculteurs • Les terres cultivables sont mal réparties • Les agriculteurs se délocalisent dans d'autres communes pour trouver des terres • La location des terres privées est inégale	✓ Transférer les terres domaniales aux communes pour cultiver ✓ Valoriser les zones inconstructibles pour les agriculteurs ✓ Se concerter avec les propriétaires des terres privées pour équilibrer les prix de location ✓ Aider les propriétaires de terres privées qui sollicitent les aides communales pour l'accès aux engins
	Matière première	• Les semences sont trop chères	✓ Mise en place d'un magasin de graines à la CAPL
	Matériel	• Les engins agricoles sont coûteux • Les produits en magasin sont chers et pas toujours aux normes	✓ Aides pour l'acquisition et la location d'engins lourds ✓ Contrôle des produits en vente dans les magasins
	Phyto-sanitaire	• Manque de connaissances sur les intrants (pesticides, engrais…)	✓ Formation sur l'utilisation et la règlementation des intrants
	Statut	• Les syndicats destinés à la transformation et la vente ne bénéficient pas d'aides du pays ni de CEA • Les rôles de la DAG et de la CAPL sont confus	✓ Modifier le statut des syndicats en lien avec l'agriculture ✓ Besoin de complémentarité entre la DAG et la CAPL sur leurs actions
	Avenir	• Les jeunes se désintéressent de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	✓ Valoriser le secteur primaire auprès des jeunes et les former (exemple du lycée privé protestant de Taravao)

Secteur	Problématiques	Besoins
Administration	Autres	✓ Formation pour les ouvriers agricoles (EPI…) ✓ Remettre en place le système de BON
	Concurrence	• Concurrence forte des produits importés • Certains magasins ne respectent pas les quotas d'importation (tomates)	✓ Bloquer l'importation de certains produits (comme c'est le cas pour les produits vivriers) ✓ Contrôles plus stricts des importateurs et des distributeurs ✓ Favoriser l'agriculture locale pour diminuer les besoins d'importation
	Valorisation	• Les enfants ne mangent pas local • Les produits locaux ne sont pas mis en avant dans les magasins	✓ Mettre en place « Manger LOCAL » dans les cantines scolaires ✓ Sensibiliser les consommateurs et promouvoir la production locale ✓ Améliorer le rayonnage pour valoriser les produits locaux dans les magasins
	Prix		✓ Besoin de concordance et de communication entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Économie pour fixer les prix
	Demande	L'offre n'est pas à la hauteur	✓ Les agriculteurs doivent travailler pour améliorer les prévisions de production et le calibrage

Secteur		Problématiques	Besoins
Pêche lagonaire	Matériel	• Le matériel de pêche n'est pas subventionné comme le matériel agricole	✓ Proposer des partenariats avec les magasins spécialisés en matériel de pêche (Tavita, Wong Hen, Aming, Nautisport…) ✓ Faire des réductions pour les filets conformes à la règlementation pour favoriser leur achat par les pêcheurs ✓ Aides pour le matériel
	Sécurité	• Les pêcheurs ne sont pas formés et prennent des risques	✓ Aides pour former des pêcheurs à la sécurité en mer (premiers secours, permis bateau…)
	Transformation	• Il y a beaucoup de gaspillage de poisson (ature…)	✓ Aides et formation pour faire de la transformation des produits de la mer (produits non vendus, déchets…)
	Vente		✓ Règlementer la taille des poissons à la vente Garder la vente de poisson libre

QUESTIONNAIRE

Les besoins de 57 agriculteurs

INTITULÉ DES QUESTIONS POUR LA PARTIE 1 :

Thème A : Quelle formation souhaiteriez-vous avoir ?

Gérer une exploitation

A1 → gestion d'un élevage bovin
A2 → gestion d'un élevage porcin
A3 → gestion d'un élevage avicole
A4 → gestion d'une coopérative agricole
A5 → comptabilité d'une exploitation agricole
A6 → gestion d'une entreprise agricole
A7 → obligations fiscales, sociales et patronales de l'employeur
A8 → partenaires financiers pour monter un dossier d'aide ou de crédit

Les bonnes pratiques agricoles

A9 → réalisation d'un diagnostic agronomique de l'exploitation
A10 — fertilisation
A11 → bonne utilisation des pesticides
A12 → préparation des sols
A13 → mise en place d'un suivi des cultures

Les méthodes alternatives de production

A14 — permaculture
A15 → agriculture biologique
A16 → agriculture raisonnée et responsable
A17 — compostage
A18 → machinisme agricole

Les techniques d'élevage

A19 → techniques d'élevage bovin
A20 → techniques d'élevage apiculture
A21 → techniques d'élevage porcin
A22 → techniques d'élevage avicole

Ventes et autres débouchés commerciaux

A23 → techniques de marketing
A24 → techniques de commercialisation
A25 → agrotransformation
A26 → facturation et règles de vente

Thème B : Sur quel thème doit-on agir pour améliorer la commercialisation ?

Avant la mise en production

B1 → planification des cultures

Après la récolte

B2 → zones de stockage
B3 — transport

Dans le commerce

B4 — conditionnement
B5 — vente
B6 — étiquetage

Après la vente

B7 — facturation

Divers

B8 — trésorerie
B9 → étude de marché
B10 → prospection de nouveaux clients
B11 → définition du prix de vente

Partie C : Quels sont les freins principaux au regroupement entre agriculteurs ou pêcheurs ?

C1 → prix (achat, vente…)
C2 → gestion administrative
C3 → gestion commerciale
C4 → relations clients
C5 → outils communs
C6 → moyens humains
C7 — concurrence
C8 → relations entre associés
C9 → planification des productions en fonction des commandes des clients

RÉPONSES DES AGRICULTEURS POUR LA PARTIE 1 :

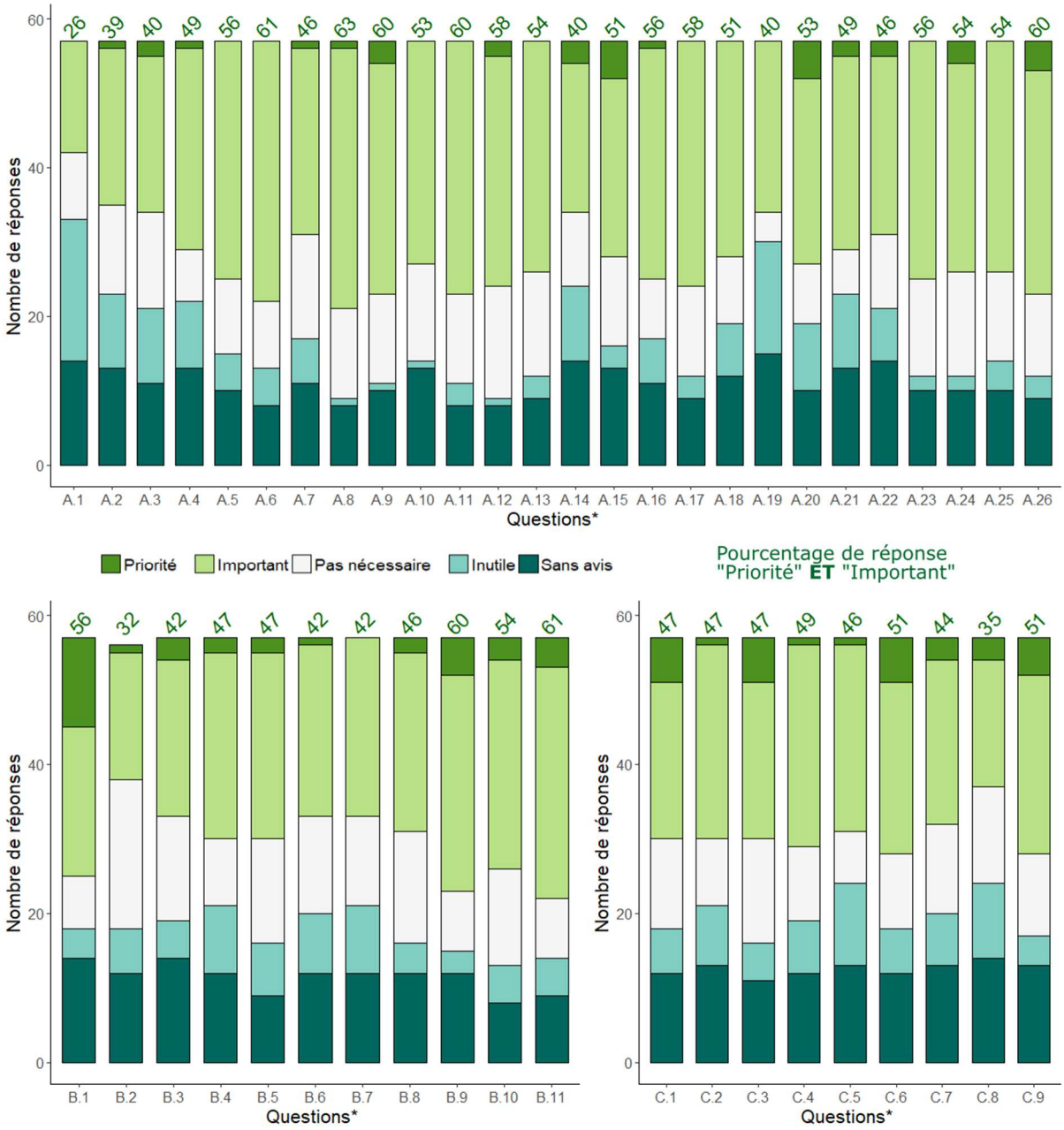

* *l'intitulé des questions est référencé sur la page ci-contre.*

Thème A : Quelle formation souhaiteriez-vous avoir ?

Les formations importantes voir prioritaires pour les agriculteurs sont :

- A8 : partenaires financiers pour monter un dossier d'aide ou de crédit (63 %) ;
- A6 : gestion d'une entreprise agricole (61 %) ;
- A26 : facturation et règles de vente (60 %) ;
- A9 : réalisation d'un diagnostic agronomique de l'exploitation (60 %) ;
- A11 : bonne utilisation des pesticides (60 %) ;
- A12 : préparation des sols (68 %) ;
- A17 : compostage (68 %) ;
- A16 : agriculture raisonnée et responsable (56 %) ;
- A23 : techniques de marketing (56 %) ;
- A5 : comptabilité d'une exploitation agricole (56 %) ;
- A24 : techniques de commercialisation (54 %) ;
- A13 : mise en place d'un suivi des cultures (54 %) ;
- A25 : agrotransformation (54 %) ;
- A20 : techniques d'élevage apiculture (53 %) ;
- A10 : fertilisation (53 %)
- A15 : agriculture biologique (51 %) ;
- A18 : machinisme agricole (51 %).

Inversement, les formations les moins intéressantes pour les agriculteurs sont :

- A1 : gestion d'un élevage bovin (26 %) ;
- A19 : techniques d'élevage bovin (40 %) ;
- A14 : permaculture (40 %).

Les formations les plus essentielles semblent donc concerner principalement les domaines techniques généraux d'optimisation, d'évaluation et d'entretien des sols cultivés ainsi que de leur suivi. Les agriculteurs semblent également désireux de recevoir des formations sur les aspects administratifs, commerciaux et financiers. Enfin, l'agriculture biologique, raisonnée et responsable intéresserait une majorité des agriculteurs interrogés.

Certains agriculteurs ont également formulé le besoin d'être formé à la lutte contre les organismes nuisibles, notamment en bio pour l'agriculture maraîchère, et à la sélection variétale. Un pêcheur a également proposé une formation pour la transformation des produits lagonaires afin de pouvoir exporter à l'international.

Un participant suggère que des formations générales sur la pêche et l'agriculture sont importantes pour inciter les jeunes n'ayant pas d'expérience à se former et se lancer dans ces filières.

Thème B : Sur quel thème doit-on agir pour améliorer la commercialisation ?

Les thèmes importants voir prioritaires pour les agriculteurs sont :

- B11 : définition du prix de vente (61 %) ;
- B9 : étude de marché (60 %) ;
- B1 : planification des cultures (56 %) ;
- B7 : facturation (54 %).

Inversement, le thème le moins intéressant pour les agriculteurs est le thème B2 (zones de stockage ; 32 %).

Globalement, les agriculteurs interrogés ont besoin d'agir sur l'ensemble des thèmes proposés pour améliorer la commercialisation de leurs produits à l'exception des zones de stockage (au moins 42 % des agriculteurs). En outre, la planification des cultures semble être un thème

prioritaire pour 21 % des agriculteurs. Par ailleurs, certains agriculteurs suggèrent qu'il faut sensibiliser les consommateurs en priorisant les produits locaux et limiter l'importation et qu'il faudrait donc agir sur les points de vente.

Thème C : Quels sont les freins principaux au regroupement entre agriculteurs ou pêcheurs ?

Les freins principaux au regroupement des agriculteurs sont :

- C6 : moyens humains (51 %) ;
- C9 : planification des productions en fonction des commandes des clients (51 %).

Pour plus de 35 % des agriculteurs, toutes les propositions du questionnaire sont des freins importants au regroupement des agriculteurs.

Des agriculteurs ont également mentionné le manque de communication entre les agriculteurs, mais également entre les agriculteurs et les administrations, comme frein au regroupement. Par ailleurs, des agriculteurs ne souhaitent pas créer de coopératives, car il semble que beaucoup de coopératives font faillite et sont mises en redressement judiciaire.

INTITULÉ DES MISSIONS POUR LA PARTIE 2 :

Thème D : Parmi les missions proposées, choisissez-en 5 que vous souhaiteriez voir réaliser par la CAPL

D1 → créer une Assurance calamités agricoles, épidémies

D2 → créer un laboratoire mobile de diagnostic maladies

D3 → créer une cellule « accompagnement au montage des dossiers »

D4 → assurer la réception des dossiers de demande d'aides agricoles et leur transmission à la DAG

D5 → avoir une antenne avec au moins un agent de la CAPL dans chaque archipel

D6 → organiser une participation à l'aide à l'énergie

D7 → Aider au financement de fonctionnement de groupes type GDS

D8 → réaliser des achats groupés type semence, équipement, pour des opérations de production spéciale

D9 → Participer au réseau « Bienvenue à la ferme »

D10 → assurer un prix de production correct

D11 → assurer le montage des dossiers d'attribution des terres agricoles

D12 → assurer un accompagnement technique ou administratif des coopératives agricoles

D13 → assurer la gestion de la pépinière horticole de Papara

D14 → mettre en place une quarantaine végétale

D15 → assurer la gestion de la station d'élevage bovin de Taravao

D16 → faire des formations spécifiques aux salariés

D17 → faire faire des analyses des sols, de végétaux, etc. pour les détenteurs de cartes

D18 → subventionner les îles pour les aider à organiser des foires agricoles sur site

D19 → réaliser des mallettes « installations » pour les nouveaux producteurs inscrits à la CAPL

D20 → mettre à disposition des ateliers relais pour les groupements agricoles

D21 → organiser des formations sous forme de ½ journée thématique

D22 → acquérir et louer aux groupements des producteurs des chambres froides au port de Papeete pour stocker les productions des îles sur Tahiti

D23 → des élus de la CAPL à l'écoute et disponibles

D24 → faire des recours en justice pour représenter les intérêts des agriculteurs et pêcheurs lagonaires

D25 → acquérir et louer aux groupements des producteurs des chambres froides dans les îles pour stocker les productions avant envoi sur Tahiti

D26 → mettre en place des concours d'innovation agricole

RÉPONSES DES AGRICULTEURS POUR LA PARTIE 2 :

Thème D : Parmi les missions proposées, choisissez-en 5 que vous souhaiteriez voir réaliser par la CAPL

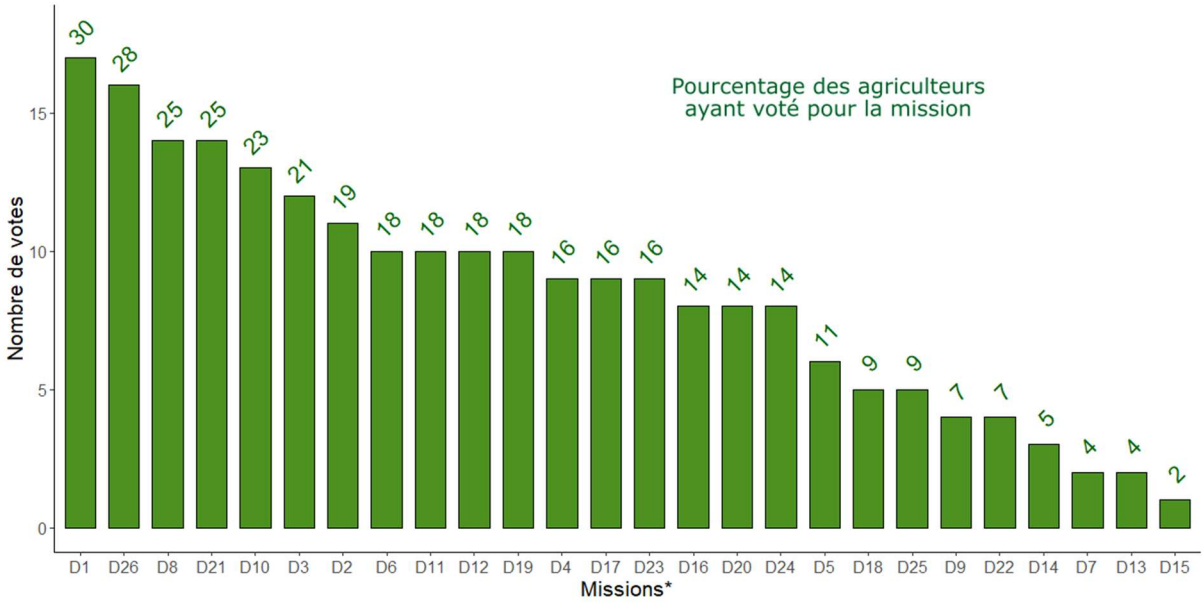

Les résultats mettent en évidence qu'aucune mission n'a obtenu la majorité des voix des agriculteurs. Toutefois, quatre missions ont été choisies par plus d'un quart des individus ayant participé à ce questionnaire :

- D1 : créer une assurance calamités agricoles, épidémies (30 %) ;
- D26 : mettre en place des concours d'innovation agricole (28 %) ;
- D8 : réaliser des achats groupés type semence, équipement, pour des opérations de production spéciale (25 %) ;
- D21 : organiser des formations sous forme de ½ journée thématique (25 %).

Près d'un tiers des agriculteurs souhaiteraient que la CAPL crée une assurance agricole pour les calamités et les épidémies. Une grande partie d'entre eux souhaiterait également que la CAPL mette en place des concours d'innovation agricole, réalise des achats groupés pour les agriculteurs et organise des formations.

Des agriculteurs souhaiteraient également que la CAPL puisse acquérir des terres domaniales pour les louer aux agriculteurs, de même pour les engins agricoles.

INTITULÉ DES QUESTIONS POUR LA PARTIE 3 :

Statut de l'agriculteur

Q.1 → Souhaitez-vous que l'on rende OBLIGATOIRE une carte CAPL à jour pour toute commercialisation dans les circuits formels (carte individuelle ou groupement) ?

Q.2 → Seriez-vous prêt à cotiser pour une assurance maladie spécifique ?

Q.3 → Seriez-vous prêt à cotiser pour une assurance calamités et épidémies agricoles ?

Q.4 → Seriez-vous prêt à cotiser pour une retraite spécifique ?

Q.5 → Seriez-vous prêt à remplir un facturier (fourni par la CAPL) ou transmettre un relevé annuel de vos factures pour toutes vos ventes afin de permettre un encadrement économique de la commercialisation des produits agricoles ? Les données seraient confidentielles.

Q.6 → Permettre à votre conjoint(e) qui travaille sur votre exploitation avec vous d'avoir une carte agricole et de cotiser également pour une protection sociale ?

Q.7 → Souhaitez-vous que les filières puissent être représentées par un professionnel technique à la CAPL, pas forcément élu, mais qui agirait en tant que consultant auprès des élus et agents (vivrier, fruitier, maraîcher, bovin, porcin, avicole, caprin, apicole, bois, cocotier, vanille, herbes aromatiques, horticole, pêche lagonaire, aquaculture) ?

Statut des salariés agricoles

Afin d'aider à la création d'emploi salarié, seriez-vous intéressé pour qu'il soit mis en place :

Q.8 → Un salaire **minimal** pour les salariés des agriculteurs, spécifique et donc **différent du SMIG** actuel (le salaire minimal ne sera pas une obligation pour l'employeur qui pourra payer ses employés au salaire de départ négocié) ?

Q.9 → Si oui, dans quelle fourchette de prix envisageriez-vous ce salaire minimal pour un nouveau salarié (hors prime exceptionnelle) ?

1. Entre 50 000 et 80 000 XPF
2. Entre 80 000 et 100 000 XPF
3. Entre 100 000 et 120 000 XPF
4. Entre 120 000 et 140 000 XPF

Q.10 → Une exonération puis un montant progressif des charges patronales actuelles ?

Q.11 → La création d'un cadre réglementaire spécifique pour les emplois saisonniers afin de pallier aux pics d'activités ou de contribuer au développement des exploitations ?

Q.12 → Prévoir des dérogations au temps de travail (jusqu'à 10h par jour pour compenser les jours de travail réduits liés aux intempéries) ?

RÉPONSES DES AGRICULTEURS POUR LA PARTIE 3 :

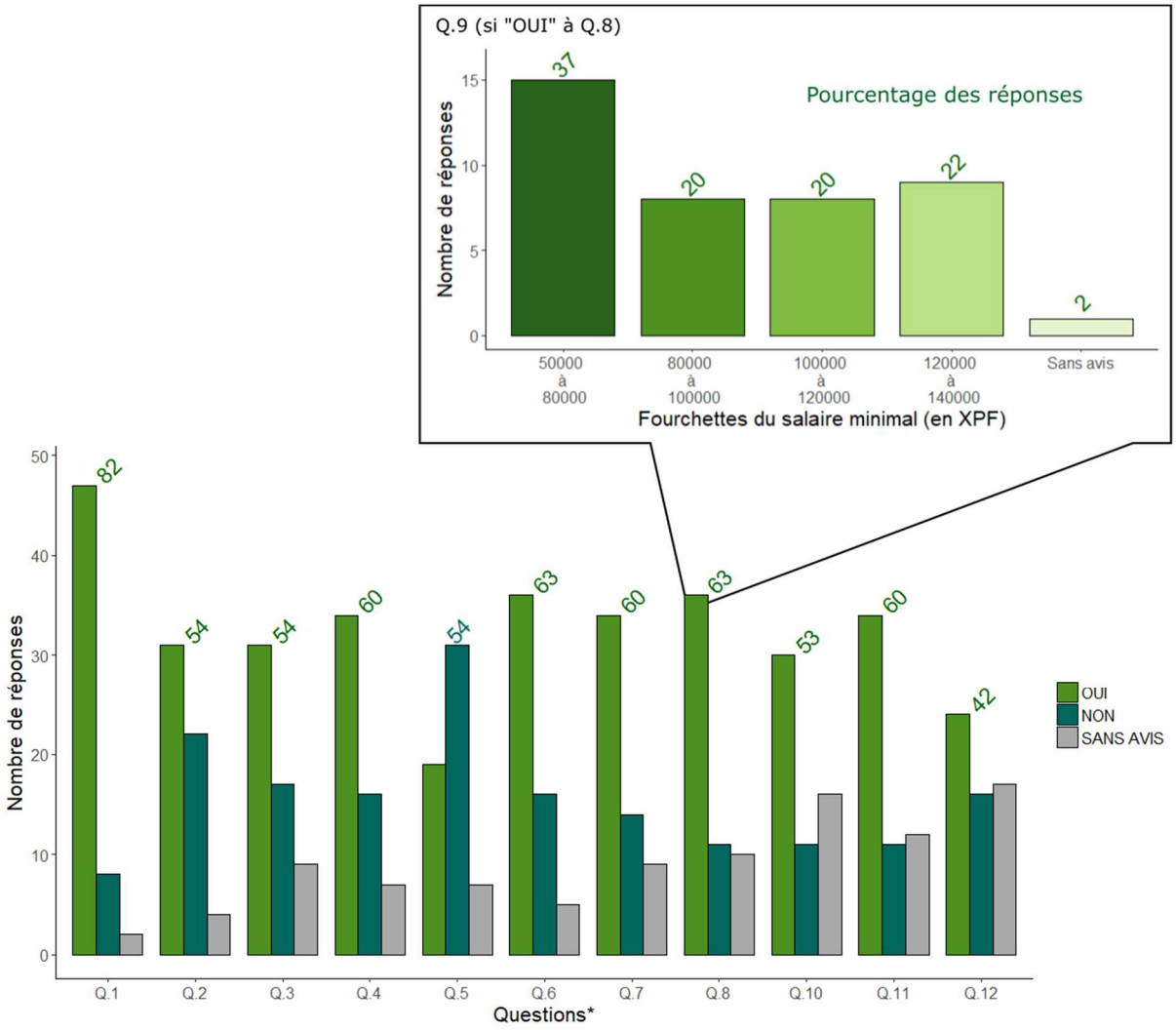

* *l'intitulé des missions et questions est référencé sur les pages ci-après.*

Il semble que les agriculteurs soient favorables aux différentes propositions faites dans l'ensemble des questions, que ce soit au niveau du statut des agriculteurs ou au niveau du statut des salariés. Cependant, la majorité d'entre eux ne souhaitent pas remplir de facturier ni transmettre des relevés annuels de leur facture. En ce qui concerne la mise en place d'un salaire spécifique pour les employés agricoles, 63 % des agriculteurs sont favorables à la mise en place d'un salaire minimal SMIG, et 57 % d'entre eux proposent un salaire compris entre 50 000 XPF et 100 000 XPF. Cependant, seulement 42 % des agriculteurs interrogés sont favorables à la mise en place de dérogation pour le temps de travail.

ANNEXE

Enquête de satisfaction

Comment avez-vous été invité ?

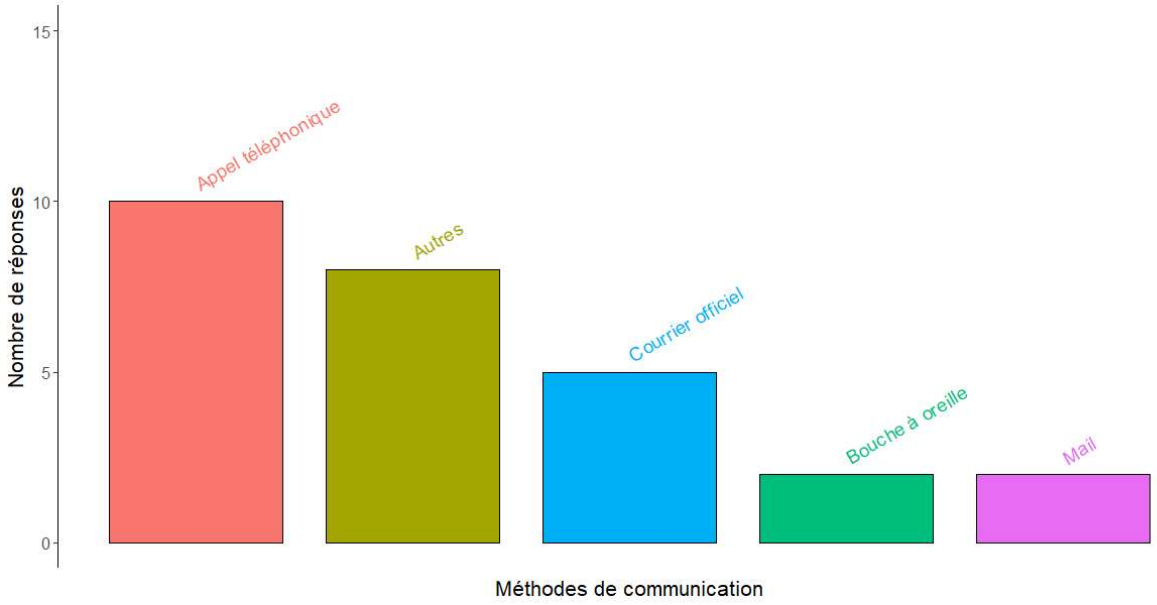

Votre avis sur :

	Très bien	Bien	Satisfaisant	Insatisfaisant	Sans avis
Le programme de la journée	**74 %**	22 %	4 %	0 %	0 %
Le lieu choisi	**67 %**	26 %	7 %	0 %	0 %
L'organisation de la journée	**63 %**	**33 %**	4 %	0 %	0 %
La logistique de la journée	**67 %**	**30 %**	4 %	0 %	0 %
La qualité de la documentation	**56 %**	**37 %**	7 %	0 %	0 %
Problématiques développées	**37 %**	**48 %**	15 %	0 %	0 %

Votre avis sur le contenu de la journée :

	Très bien	Bien	Satisfaisant	Insatisfaisant	Sans avis
MATIN					
Qualité des interventions	**63 %**	**30 %**	4 %	0 %	4 %
Pertinence des informations présentées	**44 %**	**37 %**	7 %	0 %	11 %
APRÈS-MIDI					
Qualité des ateliers	**48 %**	**37 %**	7 %	0 %	7 %
Pertinence des informations présentées	**48 %**	**44 %**	4 %	4 %	0 %
Qualité des débats	**44 %**	**48 %**	4 %	0 %	4 %

Ce que cette journée vous a apporté :

	Très bien	Bien	Satisfaisant	Insatisfaisant	Sans avis
Une meilleure compréhension des coopératives	**44 %**	**37 %**	19 %	0 %	0 %
De nouvelles perspectives de développement	**41 %**	**37 %**	22 %	0 %	0 %
La possibilité d'échanger avec les autres participants	**56 %**	**33 %**	11 %	0 %	0 %
Une meilleure compréhension des réseaux de vente	**37 %**	**44 %**	15 %	0 %	4 %

Une telle journée doit-elle être renouvelée ?

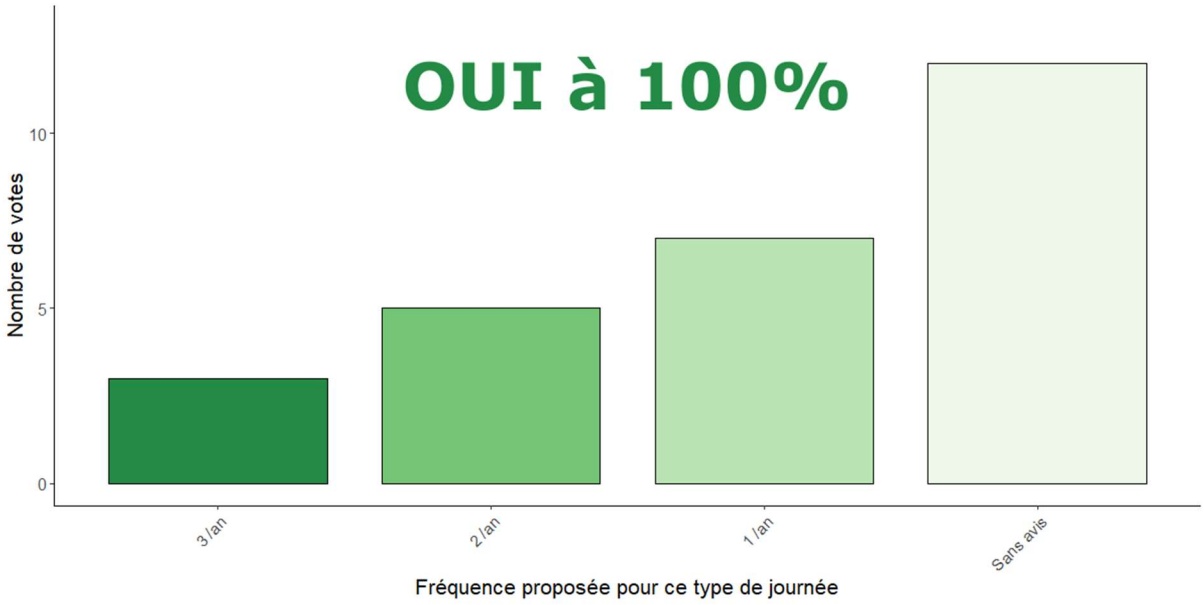

Parmi les agriculteurs favorables à la réitération de ce type de journée, certains souhaiteraient que les prochaines soient orientées sur des thèmes plus précis, comme les difficultés foncières, l'installation des jeunes, l'horticulture, ou encore les résultats de la recherche agronomique. Des pêcheurs lagonaires proposent quant à eux de faire le même type de séminaire, mais dédié à la pêche. De même, les éleveurs aimeraient une journée dédiée à la production animale. Enfin, des participants souhaiteraient que ces journées soient directement consacrées à la formation notamment pour répondre aux problèmes phytosanitaires.

Pour finir :

	Très bien	Bien	Satisfaisant	Insatisfaisant	Sans avis
Êtes-vous satisfait de cette journée ?	**74 %**	19 %	7 %	0 %	0 %